

ETUDE BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE DHEUNE



JUILLET 2014



Sommaire

Le territoire	2
Les acteurs	2
Les syndicats	2
Objectifs de l'étude	3
Etat des milieux	4
Bilan technique et financier	5
Bilan et perspective	10
Mode de fonctionnement	11
Prise de décision et règles de fonctionnement	13
Niveau d'appropriation et d'adhésion	14
Mise en oeuvre du contrat	19
Evaluation du contrat	26

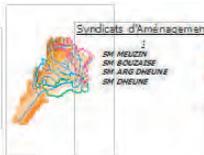


BILAN 2008 - 2013

Afin de réaliser le retour à un bon état des milieux aquatiques, les acteurs du bassin versant de la Dheune ont mis en place un contrat de rivière.

Les objectifs principaux étaient, d'une part, de réduire les pollutions d'origine domestiques et vitivinicoles et d'autre part, d'améliorer l'état des cours d'eau.

Le Contrat de Rivière Dheune porte sur un vaste territoire géographique, à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de la Saône et Loire. Il concerne 124 communes. Signé le 19 décembre 2007, le programme d'actions comprenait 177 actions, réparties en 6 volets pour 54 millions d'euros HT. L'animateur du contrat de rivière est l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de bassin).



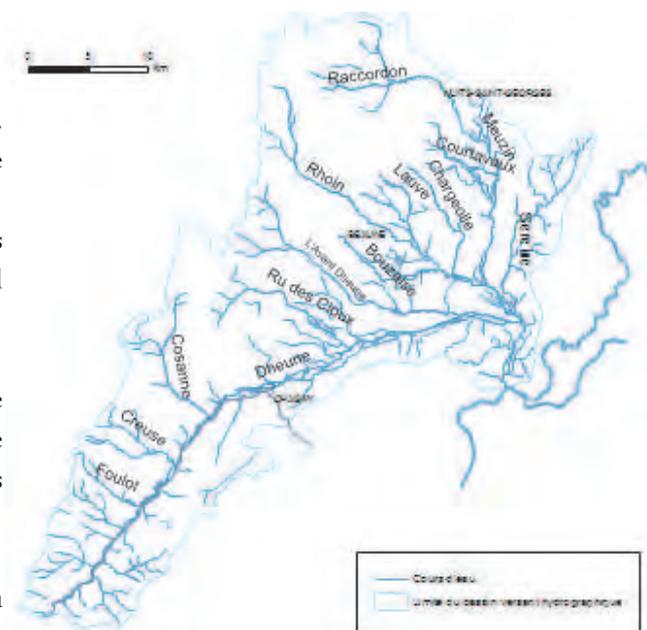
Le territoire

Le bassin versant de la Dheune a une superficie de 1 039 km². La rivière éponyme s'écoule sur 76 km et se jette dans la Saône au niveau de Bragny-sur-Saône.

Le canal du Centre longe la partie amont de la Dheune. Le cours d'eau et ses affluents principaux représentent un linéaire total d'environ 400 km.

L'activité agricole est importante sur le territoire : elle concerne 60 % de sa superficie. Les activités viticoles occupent une place prépondérante, avec des vignobles bourguignons renommés (Meursault, Volnay, Nuits Saint Georges, Beaune...).

Le bassin versant de la Dheune concerne 20 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau souterraines et une masse d'eau plan d'eau.



source : EPTB Saône et Doubs

L'organisation des acteurs

9
Collectivités
4
Syndicats

Le territoire s'est structuré avec 9 collectivités qui ont des compétences dans le domaine de l'eau : assainissement collectif/individuel et eau potable. La compétence rivière est assurée par les 4 syndicats mixtes présents.

Au cours des 5 années passées, les territoires d'intervention des syndicats ont évolué pour couvrir 91 % de la superficie du bassin versant, et les collectivités ont également élargi leurs compétences (travaux en zones humides, ouvrages hydrauliques).

Les 4 syndicats de rivière

Le territoire comprend 4 syndicats de rivière :

- le syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents
- le syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoïn,
- le syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune
- le syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.

	Nombre de rivières principales	Linéaire en km	Communes		
			Côte d'Or	Saône et Loire	Total
Syndicat mixte de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoïn	4	85	18	1	19
Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Dheune	6	100	29	7	36
Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune	1	100	17	6	23
Syndicat mixte d'aménagement du Meuzin et de ses affluents	1	80	30	1	31

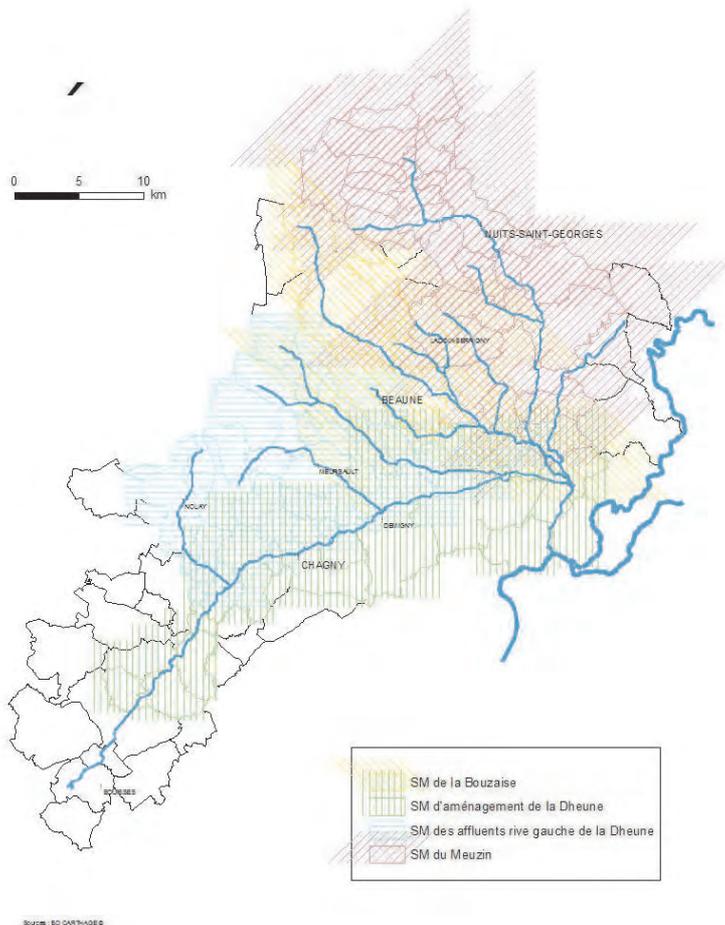
Toutefois, ces 4 syndicats ne couvrent pas la totalité du bassin versant de la Dheune.

Objectifs de l'étude bilan

Les 5 années d'intervention sur les rivières du territoire et leurs bassins versants doivent être évaluées.

L'étude bilan du contrat de rivière analyse les actions réalisées, leurs impacts et leurs coûts au regard des effets obtenus sur les milieux. Elle doit également mettre en évidence les nouveaux enjeux, indiquer les actions à arrêter et celles à poursuivre ou à mettre en place sur le territoire.

N.B. : l'état des milieux, le bilan technique et financier ont été réalisés en interne par l'EPTB.



Les thèmes du contrat de rivière

Les actions du Contrat de Rivière ont été regroupées en différentes thématiques. Le bilan porte sur ces 6 volets :

Volet A « Qualité des eaux superficielles et souterraines » : traiter les effluents domestiques et vinicoles en augmentant de 30.000 équivalent habitant, la capacité épuratoire totale des stations d'épuration, réduire la contamination des eaux par les pesticides...

Volet B « Restauration et entretien des milieux aquatiques » : étendre le territoire d'intervention des syndicats de rivières et entamer des travaux de restauration physique des cours d'eau

Volet C « Gestion de la ressource en eau » : améliorer la distribution de l'AEP et optimiser la gestion du Canal du

Centre

Volet D « Protection contre les risques liés aux inondations, au ruissellement et à l'érosion des sols dans le vignoble »

Volet E « Mise en valeur du patrimoine paysager et du potentiel touristique »

Volet F « Coordination, suivi du contrat de rivière et communication »

La mise en œuvre du Contrat de rivière Dheune est engagée depuis le 20 décembre 2007.

Les actions inscrites sont en parfaite cohérence avec le programme du SDAGE.

Etat des milieux

Etat écologique

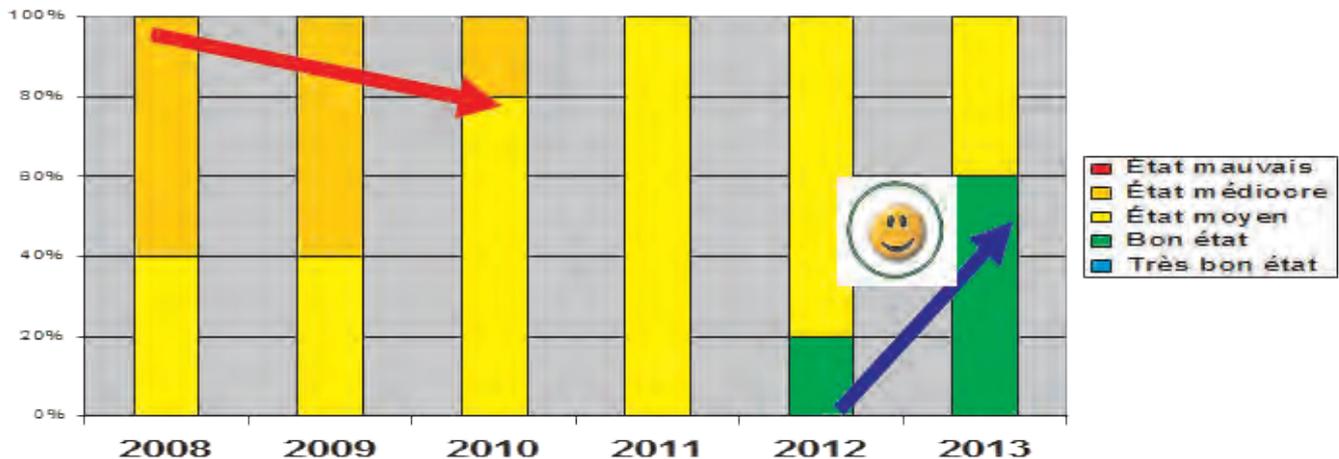
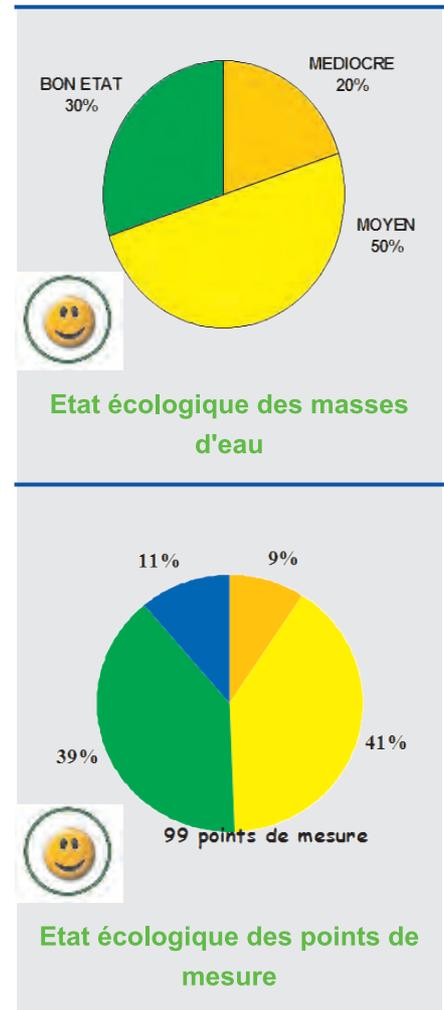
L'état écologique est évalué à partir des éléments biologiques (IBGN, l'indice Poissons Rivière, Indice biologique Diatomées), des éléments physico-chimiques généraux (nutriments, oxygène, ..) et des polluants spécifiques (arsenic, cuivre, ...)

L'état des milieux aquatiques superficiels a été suivi sur l'ensemble du bassin versant de la Dheune. L'état des lieux DCE indique globalement un état BON, voire MOYEN. Les masses d'eau les plus dégradées sont la Bèze, l'Avant Dheune, le Rentin et la Cosanne.

Des mesures ont été réalisées, sur 99 points de suivi, depuis 2012, via les

divers réseaux : Conseil Général 21, Agence de l'Eau, la Communauté d'Agglomération de Beaune. Les résultats indiquent majoritairement un BON état. La qualité la plus dégradée est relevée sur les stations de Puligny, Meloisey, Sainte Marie la Blanche, La Rochepot puis Paris l'Hopital, Bligny et A6/Etang (Monpoulain).

Le suivi annuel a été réalisé sur 5 stations (3 sur la Dheune, une sur le Meuzin et une sur le Ru des Cloux): il a mis en évidence une amélioration générale de l'état écologique.



Evolution dans le temps de l'état écologique des points de mesure

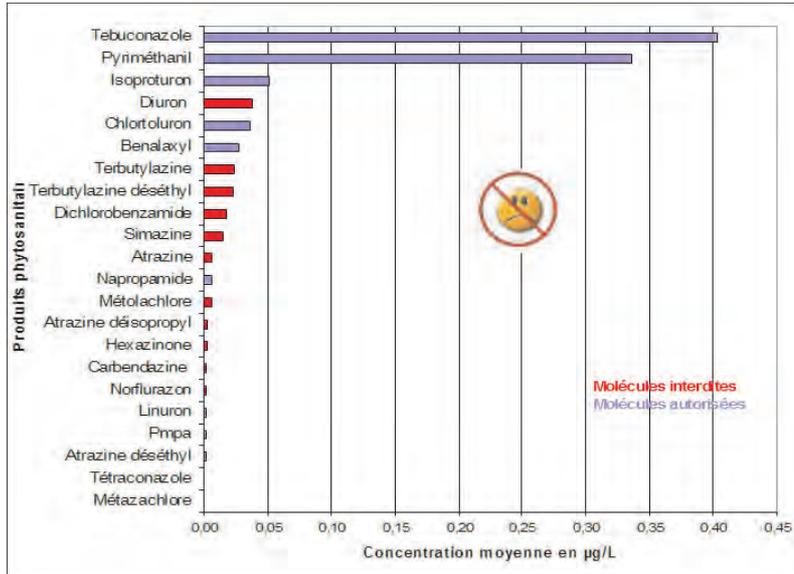
L'état écologique du milieu montre une amélioration au cours des 5 ans, sur les points de mesure. De plus, il est relevé une bonne qualité globale en fin de contrat.

Etat chimique

L'état chimique concerne les pesticides, les métaux lourds, les polluants industriels et les autres polluants.

La Dheune amont, la Dheune aval, le Meuzin et le ru des Clous présentent un MAUVAIS état. En effet, pour 4

stations (sur les 5 suivis), les concentrations en pesticides totaux sont supérieures à 0,5 µg/l et 74 % des produits retrouvés sont des fongicides. Les plus nombreuses molécules retrouvées sont celles utilisées en viticultures.



Concentration moyenne des produits phytosanitaires retrouvés dans le bassin versant de la Dheune en 2009

L'état chimique du milieu montre une mauvaise qualité, essentiellement liée à la présence de pesticides, dont la plupart sont utilisés en viticulture.

Bilan technique et financier, par volet :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux

Les actions ont concerné la lutte contre les pollutions : domestiques, industrielles, mais également liées aux pesticides.

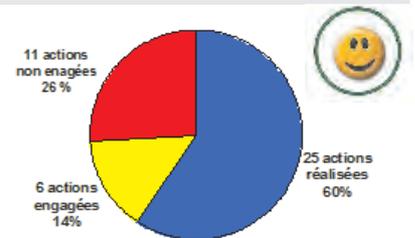
Lutte contre les pollutions domestiques et industrielles hors substance dangereuse



Au cours du contrat, 12 stations d'épuration ont été réhabilitées ou en construction. Ces travaux ont permis une augmentation des volumes d'effluents vinicoles traités, soit

uniquement dans les stations (département de la Côte d'Or), soit dans les stations ou avec un système d'épandage (département de Saône et Loire). Ainsi, si 48 % de ces effluents étaient traités en 2006, c'est 84 % qui

31 actions réalisées ou engagées



Budget : 45 millions (109 % du budget prévu)

sont dans ce cas, en 2010.

Au niveau du nombre de zonage d'assainissement réalisé, l'augmentation relevée est très importante : 20 zonages réalisés en 2007 et 98 en 2012.

Les services de contrôle du SPANC (services publics d'assainissement non collectif) ont, quant à eux, réalisé plus de 2000 contrôles.

Lutte contre les pollutions par les pesticides



Les chambres d'agricultures des 2 départements ont intégré leurs programmes d'actions au contrat de rivière.

• Vis-à-vis des viticulteurs : les contrats viti-vinicoles se sont poursuivis et ont permis :

- * la réduction des produits phytosanitaires par l'amélioration des pratiques (travail du sol ou enherbement, adaptation des doses en fonction du volume foliaire de la vigne, ...),
- * la réalisation de 3 aires de lavage pour 250 viticulteurs pour

les communes de Meursault, Volnay, Chassagne Montrachet et Puligny Montrachet. D'autres projets sont en cours d'études pour les communes de Nuits Saint Georges, Pernand Vergelesses et Corgoloin/Comblanchien. Le suivi qualitatif des eaux, à l'aval de ces aires a montré leur efficacité : diminution des concentrations en pesticides de 50 % entre 2007 et 2009 pour l'aire de Meursault.

* Une opération de sensibilisation à la démarche bio, en 2012/2013.



Aire de lavage des pulvérisateurs (Volnay)

(crédit photo : EPTB Saône et Doubs)

- Vis-à-vis des agriculteurs : les divers programmes de sensibilisation et d'actions ont été également poursuivis, avec :
 - * la mise en place de bandes enherbées en bord de cours d'eau
 - * la plantation de 4 000 arbres et arbustes afin de renforcer la protection des berges

Le contrat de rivière avait prévu des actions afin de lutter contre l'érosion des côteaux, en mettant en place des aménagements.



Les études préalables ont montré des impossibilités techniques de mises en oeuvre et ces actions n'ont donc pas été réalisées.

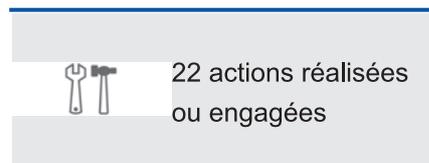


Vis-à-vis de l'aire de captage de Chevannes (seule aire de captage Grenelle du bassin versant), diverses actions ont pu être réalisées, grâce à la mobilisation des différents acteurs (collectivités, chambre d'agriculture, ...) : remise en herbe des surfaces cultivées, conversion en bio, ...

Concernant les zones non agricoles, 12 communes se sont engagées dans des plans communaux phytosanitaires, permettant de réduire de 80 % leur consommation de pesticide, renforçant ainsi la protection des milieux.

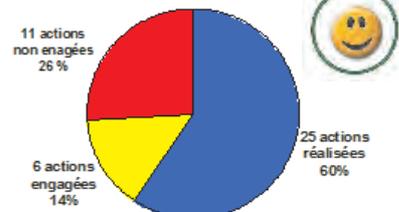
Volet B : Restauration et préservation des milieux aquatiques

La restauration et la préservation des milieux aquatiques ont été mises en oeuvre grâce à des actions diversifiées : berges, ripisylves, habitats, hydro-morphologie, continuité écologique, ...



Restauration des berges et/ou de la ripisylve

Les actions de restauration et d'entretien ont été nombreuses au cours du contrat de rivière. Elles ont permis, entre autre, la plantation de 4000 arbres et arbustes, afin de restaurer et de renforcer la ripisylve.



Restauration physique des cours d'eau



Les écoulements ont été diversifiés, et les habitats améliorés grâce aux interventions de qualité réalisées sur 5 sites : fixations d'embâcles, réalisation d'épis, de banquettes. Près de 3 km de linéaire ont fait l'objet de travaux sur la Courtavaux (Premeaux Prisse), la Dheune (Santernay), le Meuzin (Corberon).



Budget : 1 million
(85 % du budget prévu)



Mise en place d'épis sur le Meuzin

(crédit photo : EPTB Saône et Doubs)

Reconnection des annexes aquatiques



Les zones humides remarquables du bassin versant ont été recensées et expertisées par le Conservatoire des sites Bourguignons à partir de 2009. Puis 3 zones humides (pour un total de 4 ha) ont été restaurées en 2011. Ces anciens méandres de la Dheune ont pu "revivre". La petite Dheune a été restaurée sur 4 km, par le Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune, permettant à l'eau, qui n'y coulait plus depuis 30 ans, de pouvoir à nouveau circuler.

Rétablissement de la continuité écologique



La Cosanne présentait des ouvrages entravant la continuité écologique. Le contrat de rivière avait projeté d'oeuvrer pour la rétablir, conformément aux objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). Ainsi, 4 ouvrages ont été arasés et un cinquième est en cours d'études.

Protection des populations aquatiques



Un programme de préservation d'une population d'écrevisses à pieds blancs a été élaboré et mis en place sur les affluents de la Cosanne, par le Syndicat Mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune en 2012, avec la création d'abreuvoirs, des mises en défends et des changements de buses.



(crédit photo : Géonat)

Volet C : Gestion de la ressource

Deux axes principaux ont été suivis pour la mise en place des actions.

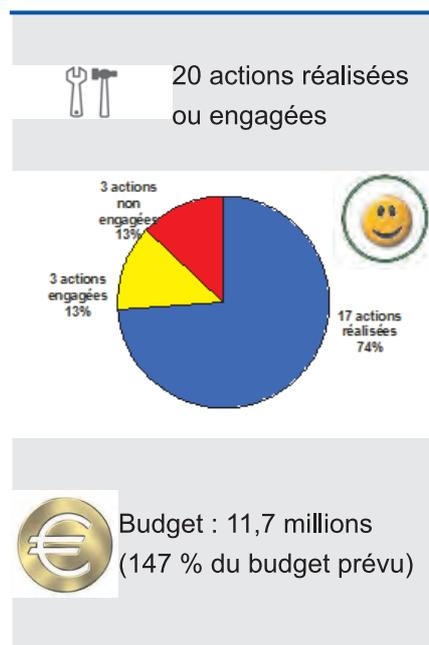
Diminution du déséquilibre quantitatif



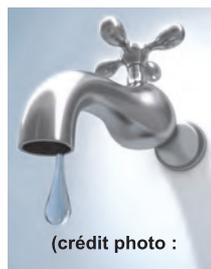
D'importants investissements ont été effectués afin de renouveler les réseaux, suite aux Schémas Directeurs d'Eau Potable, lancés dès le début du contrat de rivière. Près de 8 millions d'euros ont été consacrés à ces travaux.

Quelques projets de réutilisation des eaux de pluie ont été réalisés : cuve pour l'arrosage des espaces verts à Beaune, pour l'aire de lavage des pulvérisateurs à Volnay.

Le programme de restauration et de réhabilitation du canal du Centre et de ses ouvrages a été poursuivi : modernisation du vannage des 7 pelles (Dennevly), remise en état d'une écluse (St Julien sur Dheune), ...



Amélioration de la qualité de l'eau potable



<http://www.inforenovateur.com/>)



L'amélioration de la qualité de l'eau potable a été mise en oeuvre à travers diverses actions :

- * réalisation de périmètres de protection de captage : évolution de 11 captages, en 2008, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique), à 19, en 2010.

- * délimitation du Bassin d'Alimentation des Captages de Chevannes et prochainement de Nuits Saint Georges. Les actions vis-à-vis des pratiques agricoles ont permis des améliorations qualitatives.

- * mise en place de process de désinfection et remplacement de canalisations en plomb.

Volet D : Protection contre les risques liés aux inondations

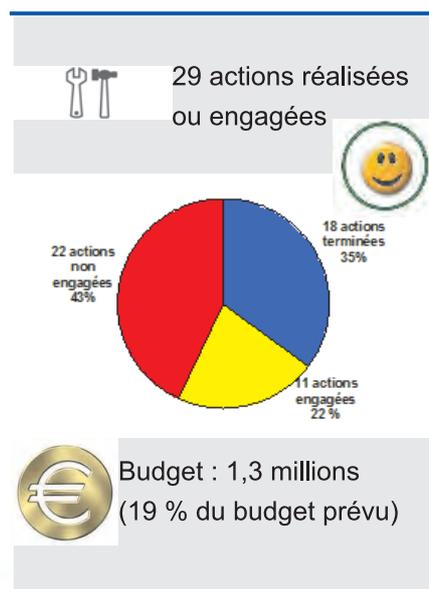


Un programme spécifique de ralentissement dynamique des crues a été réalisé à Santenay. Il est en cours sur Chaudenay. Il correspond à 0,9 millions d'euros de travaux.

L'amélioration des conditions d'écoulement a été réalisée grâce à la mise en place d'un programme de gestion des ouvrages sur le Meuzin, ainsi que par la mise en place de protection de berges végétales

(Nantoux, Palleau).

Une action d'information et de sensibilisation des élus et des populations exposées au risque inondation a été effectuée dans le cadre du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur la côte viticole. Un atlas des zones inondables sur la Dheune et la Cosanne a également été élaboré.



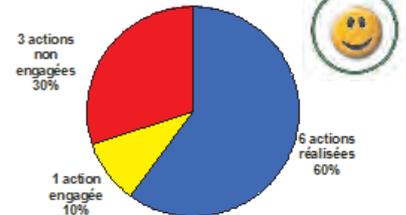
Volet E : Valorisation du patrimoine paysager et tourisme



Des opérations ont été menées tout au long du contrat de rivière afin de valoriser le patrimoine aquatique du territoire. Ainsi, suite à un diagnostic environnemental (faune/flore), le projet d'"écoparc" a permis de réhabiliter les anciennes gravières, le long de l'autoroute, sur plus de 200 ha. Le sentier pédagogique "l'eau dans tous ses états" a été mis en place sur la commune de Levernois avec divers panneaux illustrant le fonctionnement des milieux aquatiques,...



7 actions réalisées ou engagées



Volet F : Coordination, suivi du contrat de rivière et communication



Budget : 23 000 euros
(26 % du budget prévu)

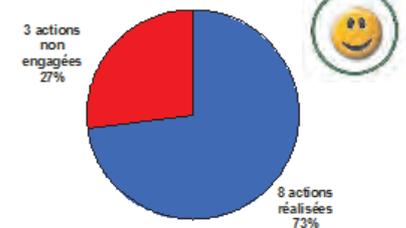
La cellule rivière



La mise en oeuvre du programme d'actions du contrat de rivière a été possible grâce à la présence de la cellule rivière. Celle-ci est composée de 2 personnes : un animateur et une technicienne. Ils assurent l'animation et la coordination du contrat. Ils assistent également les maîtres d'ouvrages pour la mise en place des actions.



11 actions réalisées ou engagées



La communication

Apprendre à soigner l'eau

Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des scolaires, par une animatrice dédiée. Ainsi, plus de 1200 élèves ont participé à des classes "d'eau". "Les chroniques de la Dheune", lettres d'information biennuelles sur les actions du contrat, ont été diffusées en 500 exemplaires. Environ 1000 personnes ont participé aux 40 réunions d'information organisées sur différentes thématiques. Des inaugurations, suite aux chantiers les plus significatifs, ont permis de faire connaître les réalisations du contrat de rivière, à un grand nombre d'acteurs.



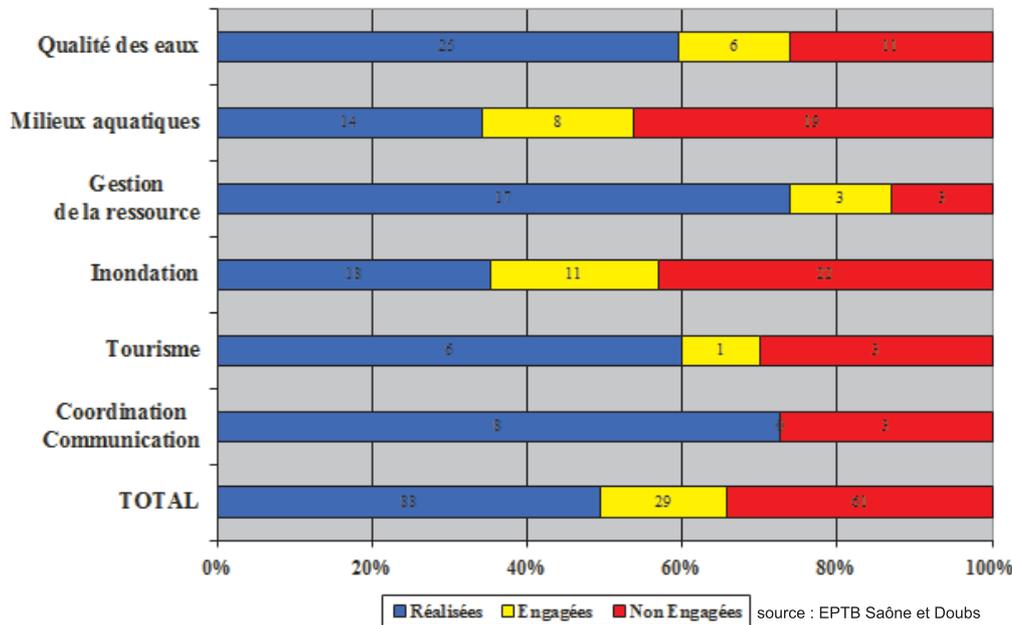
Budget : 1 million
(109 % du budget prévu)

Bilan et perspectives

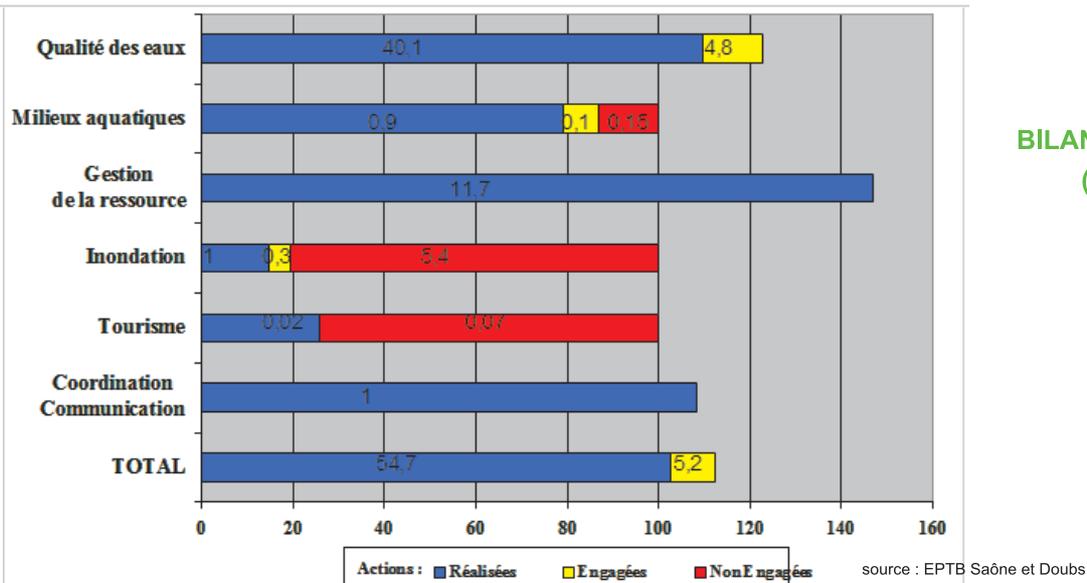
117 actions engagées ou terminées

59 millions d'euros engagés

Réalisation de 70 % des actions en nombre et plus de 110 % en coût



BILAN DES ACTIONS (NOMBRE)



BILAN DES ACTIONS (MONTANT)

Le programme du contrat de rivière a été réalisé pour plus de 2/3 des actions et a couvert l'ensemble des volets. Le budget a été globalement respecté, sauf au niveau des volets inondations et tourisme, où il a été réalisé moins de dépenses que prévues.

Mode de fonctionnement



Objectifs

L'étude bilan du contrat de rivière doit analyser l'organisation de la concertation, des échanges d'information, les mécanismes de prise de décision et les règles de fonctionnement, ainsi que les moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du contrat.



Méthodologie

Afin de pouvoir connaître le fonctionnement du contrat de rivière, une méthodologie spécifique a été mise en place :

- entretiens avec des acteurs locaux
- audit de l'équipe technique rivière

Pilotage opérationnel



Comité de rivière

Le comité de rivière se réunit une fois par an : il permet de déterminer et de valider le programme d'actions.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit 3 fois par an : il permet de réaliser le suivi technique et financier du programme d'actions validé par le comité de rivière.



(source : EPTB Saône et Doubs)

Concertation et échanges d'informations



Information des acteurs du territoire

En préalable à la réalisation des chantiers, la cellule rivière prévient le syndicat de rivière du secteur concerné. Une réunion publique est ensuite réalisée pour informer les propriétaires riverains des travaux qui vont être effectués.

Information du grand public

Il n'y a pas de plan de communication pré-établi. La communication est mise en œuvre en fonction des moments et des travaux ou actions réalisées.

Les médias sont informés pour les inaugurations des aménagements les plus importants. Des invitations sont également envoyées (de 60 à 100 personnes - acteurs locaux) afin de valoriser les actions réalisées et de montrer les résultats obtenus.

Un sentier pédagogique a été réalisé pour expliquer le fonctionnement de la rivière, au grand public, via des panneaux explicatifs.

Une revue bi-annuelle a été créée et diffusée auprès de 500 personnes :

les "chroniques de la Dheune".



(source : EPTB Saône et Doubs)

Les autres maîtres d'ouvrage ayant réalisés des actions sur le territoire n'ont pas toujours indiqué que les travaux étaient inclus dans le cadre du contrat de rivière : elles n'ont alors pas été intégrées par les personnes du territoire, comme étant liées au contrat de rivière.



(source : EPTB Saône et Doubs)

La sensibilisation des scolaires

Les élèves d'une soixantaine de classes ont pu être sensibilisés au fonctionnement des milieux aquatiques, grâce à une animatrice dédiée.



(source : EPTB Saône et Doubs)

Bien que de nombreuses actions de communication aient été mises en œuvre au cours du contrat, elles n'ont pas toujours permis de transmettre les informations à l'ensemble des acteurs du territoire.



Mécanismes de prise de décision et règles de fonctionnement



Objectifs

L'étude bilan du contrat de rivière doit faire ressortir le rôle et la légitimité des différentes structures mises en place, ainsi que le mode de fonctionnement du contrat de rivière, au niveau de la cellule rivière, comme au niveau du territoire.



Méthodologie

Afin de pouvoir connaître le fonctionnement du contrat de rivière, une méthodologie spécifique a été mise en place :

- entretiens avec des acteurs locaux
- audit de l'équipe technique rivière

Concertation et échanges d'informations



L'équipe rivière

L'équipe rivière est composée d'un animateur et d'une technicienne. Chacun assume des fonctions spécifiques pour la mise en oeuvre du contrat de rivière.

	Fonction générale	Fonctions spécifiques	Participent aux réunions	Relations avec (en interne)	Relations avec (en externe)	
Boris Michalak	animateur	aspects budgétaires	comité de pilotage	Laeticia Chabanel	Elus	
		aspects financiers	comité de rivière	Le Président	Présidents syndicats	
		communication	réunions animations	Personnel de l'EPTB	Partenaires financiers	
		animation			Partenaires techniques	
Laeticia Chabanel	technicienne	assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux rivière	Réunions techniques	Boris Michalak	Elus	
		dossier Loi sur l'Eau				
		assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux rivière		Le Président	Présidents syndicats	
		maîtrise œuvre travaux communication		Personnel de l'EPTB	Partenaires financiers Partenaires techniques	

Animatrice en charge de la sensibilisation auprès des scolaires

Cette animatrice a réalisé de nombreuses actions auprès des scolaires au cours des 5 années de mise en oeuvre du contrat de rivière. Son contrat a pris fin en septembre 2013.

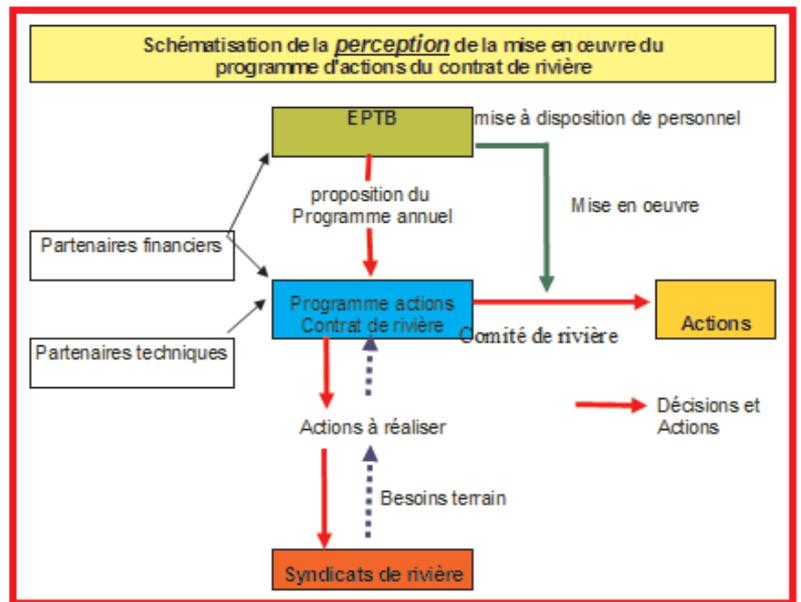
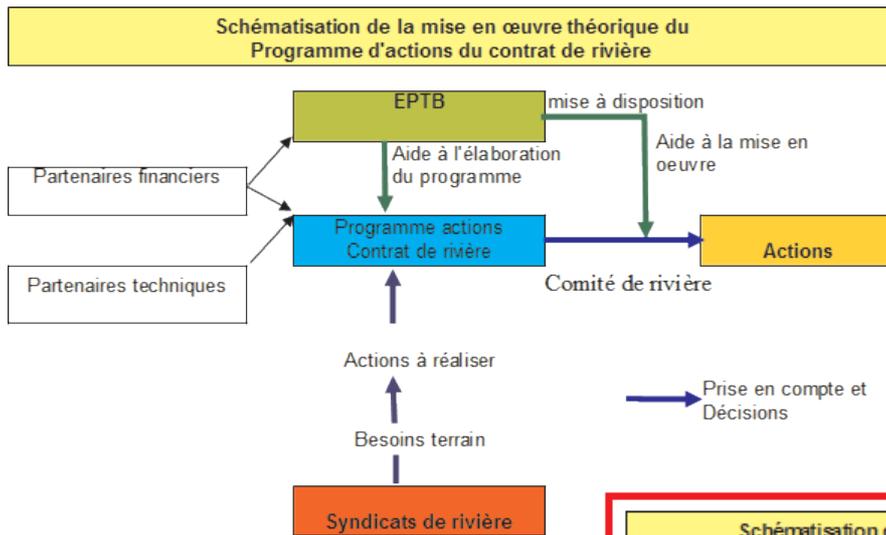
Les 4 syndicats de rivière

Les 4 syndicats de "rivière" du territoire permettent la réalisation concrète des actions au niveau des cours d'eau.



(source : EPTB Saône et Doubs)





L'écart relevé entre le fonctionnement du contrat et sa perception par de nombreux acteurs de terrain est important (notamment pour les travaux de curage).

Niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche



Objectifs

L'étude bilan du contrat de rivière doit évaluer le niveau d'appropriation et d'adhésion du public, ainsi que des acteurs engagés dans le contrat de rivière.



Méthodologie

Afin de connaître le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche, une enquête sur Internet et par mails ciblés (contacts de l'EPTB) a été réalisée aux mois de février et mars 2014.

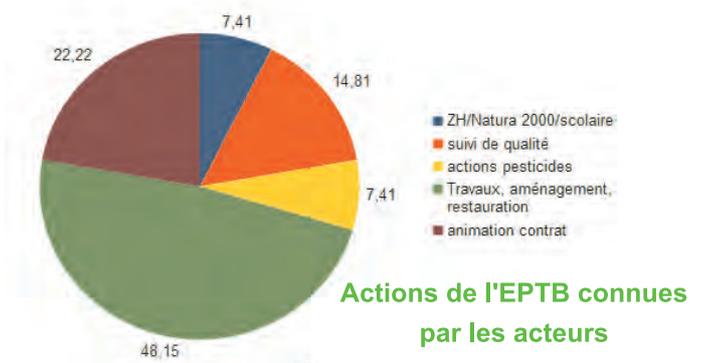
238 questionnaires
37 réponses
 (taux de réponse : **15,5 %**)

Connaissance du contrat de rivière



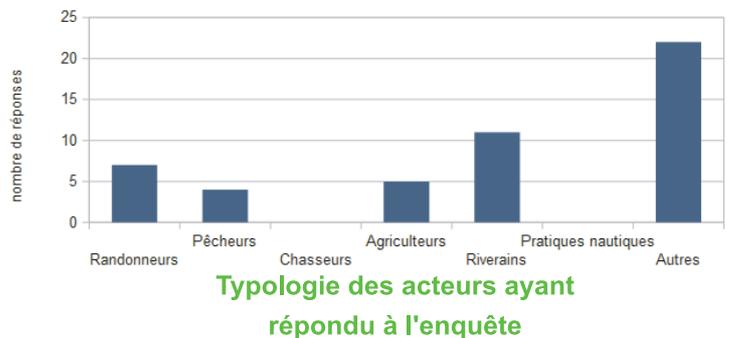
Connaissance de l'EPTB et de ses actions

84 % des personnes ayant répondu, connaissent l'EPTB.
 94 % connaissent la rivière Dheune et ses affluents, ainsi que le territoire concerné par le contrat de rivière.
 26 personnes ont cité des actions de l'EPTB qu'elles connaissent.



Type d'acteurs enquêtés

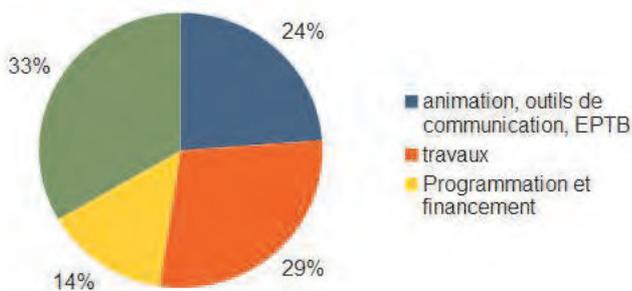
Les personnes physiques ayant répondu, sont celles directement concernées par les cours d'eau : riverains, agriculteurs, randonneurs, pêcheurs.
 La rubrique "autre" correspond à des représentants de structures ou d'organismes en relation avec l'EPTB.



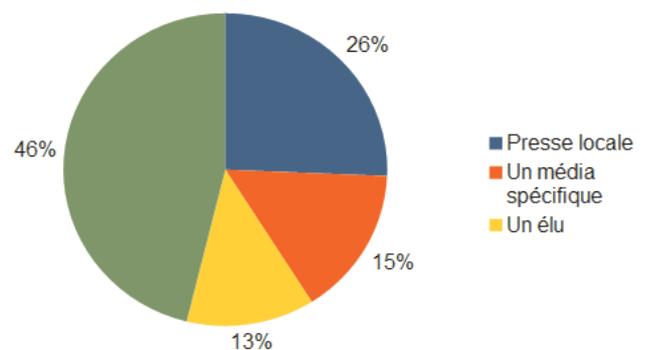
Connaissance du contrat de rivière et des travaux réalisés

Environ 50 % des personnes interrogées connaissent le contrat de rivière : 14 % sont informées de la programmation et du financement et 33 % indiquent avoir la totalité des informations.
 Les travaux et les actions de communication sont les 2 éléments ayant permis de connaître le contrat de rivière.

Les travaux réalisés au cours du contrat sont connus par 85 % des personnes. L'information leur a été transmise soit par des réunions d'information (pour 46 % d'entre elles), soit par la presse locale (26 %). Les médias spécifiques ou les élus sont des "relais" d'information moins reconnus.



Informations reçues sur le contrat de rivière



Moyens ayant permis d'obtenir les informations sur le contrat de rivière

Apport du contrat de rivière pour la préservation des milieux

La conservation du milieu et l'amélioration de la qualité des eaux sont unanimement reconnus (à une exception près) comme étant favorisées par la mise en oeuvre du contrat de rivière.

De même, 77 % des réponses indiquent que les travaux réalisés ont répondu aux attentes exprimées lors de la mise en place du contrat, contre 23 % d'un avis contraire.

Les personnes enquêtées sont des acteurs en relation avec l'EPTB, ou les syndicats de rivière, pour la majorité d'entre elles.

Ainsi, elles considèrent être bien informées sur le contrat de rivière et estiment que celui-ci permet une préservation des milieux et répond aux attentes exprimées lors de sa mise en place.

Connaissance des cours d'eau



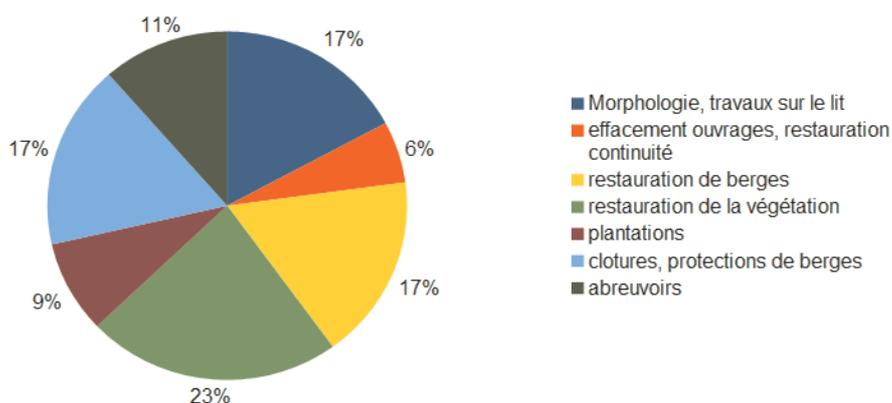
Observations de modifications pour la gestion des abords des cours d'eau

Environ 70 % des répondants indiquent avoir pu observer des évolutions dans la gestion des abords de la Dheune ou de ses affluents.

Par contre, peu de personnes citent des cours d'eau et seulement 9 noms sont indiqués (ce qui est peu, au vu du territoire) : la Dheune la petite Dheune, la Cozanne (citée 5 fois), la Bouzaise, le Meuzin, le rantin, le ruisseau des Cloux et le ruisseau des Bruyères.

La plupart des travaux réalisés sur les cours d'eau, au cours du contrat de rivière, ont été cités par les personnes enquêtées.

Toutefois, l'action la plus fréquemment évoquée est la restauration de la végétation rivulaire, suivie par la protection des berges (mise en défends avec clôtures), puis la restauration des berges, les travaux sur le lit du cours d'eau et la morphologie. Les autres actions sont moins souvent évoquées.



Actions observées au cours du contrat de rivière

Efficacité des travaux réalisés

Pour 86 % des 26 personnes ayant répondu à cette question, les travaux ont été efficaces.

Cette efficacité est due :

- soit à l'état des cours d'eau : état initial très dégradé et amélioration des écoulements
- soit aux aspects sociaux et/ou financiers : le coût des travaux, la prise de conscience de la nécessité de protéger les milieux, les relations hommes/milieux, l'amélioration de la perception de la qualité des cours d'eau.

Lorsque les travaux sont jugés inefficaces, les raisons suivantes sont évoquées :

- travaux trop ponctuels par rapport aux linéaires concernés par les dégradations
- dégradations trop fortes pour pouvoir être améliorées par les travaux mis en oeuvre.

Globalement, la majorité des acteurs enquêtés sont satisfaits des travaux et de leurs effets sur le milieu.

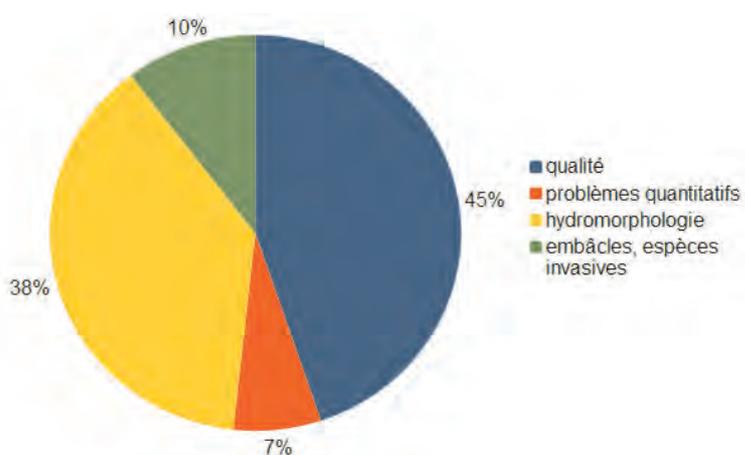
Connaissance des problèmes des cours d'eau

85 % des répondants indiquent une connaissance de problèmes ou de dysfonctionnement sur les cours d'eau. Plusieurs réponses étaient possibles. Toutefois 2 grands thèmes sont plus principalement évoqués : la qualité et les problèmes d'hydro-morphologie.

Pour l'hydro-morphologie, il est cité le recalibrage, l'érosion, l'accumulation de sédiments, ...

Concernant la qualité, 3 éléments sont plus souvent indiqués : la pollution liée aux effluents viticoles et aux produits phytosanitaires, la chronicité des pollutions diffuses et enfin des rejets en eaux usées.

Les syndicats de rivière et l'EPTB sont contactés en priorité (29 % des cas pour chaque), suivi par l'ONEMA (18 % des cas), pour signaler un dysfonctionnement.



Dysfonctionnements ou problèmes observés sur les cours d'eau

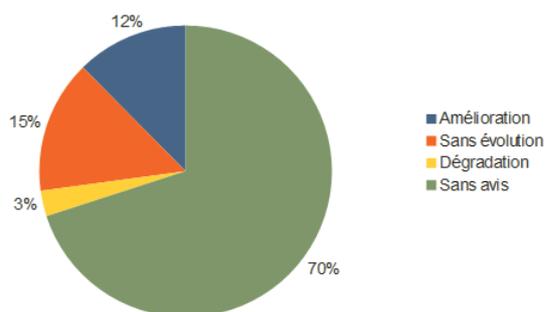
Les personnes enquêtées sont globalement satisfaites par les travaux réalisés (qu'elles connaissent), au cours du contrat de rivière. Elles sont toutefois une majorité à reconnaître que des dysfonctionnements sont encore présents sur les cours d'eau, principalement au niveau qualitatif et hydro-morphologique.

Le milieu



Avis sur la qualité

L'évolution de la qualité des milieux est peu perçue par les acteurs : 70 % ne s'expriment pas et 15 % indiquent une absence d'évolution. Par contre, pour les autres personnes, 12 % estiment qu'une amélioration de la qualité a été obtenue, contre 3 % qui indiquent une détérioration (aucune explication n'a été fournie pour appuyer ces perceptions).

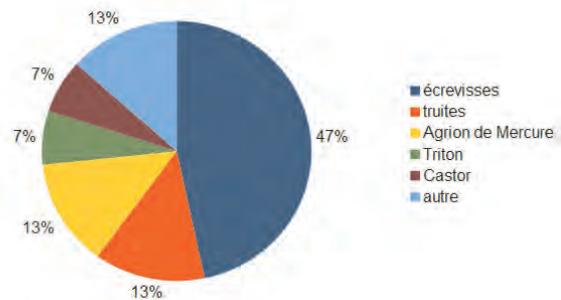


Avis sur l'évolution de la qualité de l'eau

Connaissances d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques

Le sujet semble important pour les acteurs, car ils sont nombreux à s'être exprimés. Seules les espèces animales sont toutefois citées, avec en premier, l'écrevisse.

87,5 % des acteurs indiquent que les actions mises en oeuvre au cours du contrat de rivière favorisent la préservation des espèces patrimoniales présentes.



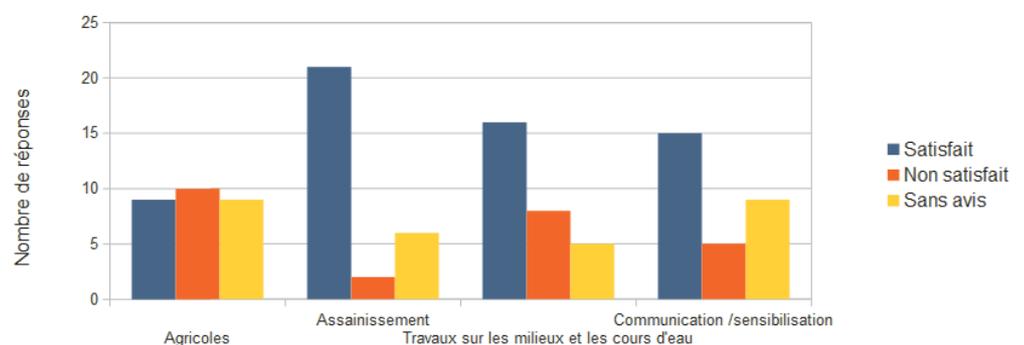
Espèces patrimoniales citées comme connues

Etat de satisfaction et avis sur les actions réalisées au cours du contrat de rivière

53 % des personnes ayant répondu sont satisfaites des actions entreprises. Seules, 25 % indiquent ne pas être satisfaites et 22 % ne souhaitent pas se prononcer, indiquant qu'elles peuvent être satisfaites d'une action, mais pas d'une autre.

Les acteurs sont plus nombreux à être satisfait des actions liées à l'assainissement, que de celles liées aux cours d'eau, ou à la communication et la sensibilisation.

Par contre, pour les actions liées au monde agricole, les avis sont équilibrés (satisfaits, non satisfaits, sans avis).



Sentiments de satisfaction ou pas, selon les typologies d'actions

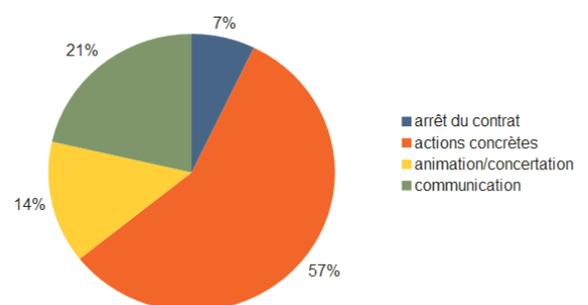
Proposition d'actions pour un futur contrat

25 personnes ont répondu à cette question et 13 ont indiqué avoir des propositions (soit 52 %), pour un futur contrat.

Les 15 propositions d'actions indiquées se répartissent en 4 catégories principales : arrêt du contrat, actions concrètes, animation/concertation et communication.

Pour les actions concrètes, il est ainsi proposé d'avoir une meilleure prise en compte des ouvrages (vannages etc...), la réduction des inondations, la surveillance des pollutions agricoles et domestiques, ...

Pour l'animation/concertation, il est suggéré moins de «soudoufrage» d'actions, plus de concertation entre les syndicats et la communauté d'agglomération et le regroupement en un seul syndicat de rivière.



Propositions d'actions pour le futur

Les personnes enquêtées semblent bien connaître le territoire, mais ne peuvent pas se prononcer sur l'évolution des milieux, suite aux actions du contrat de rivière, même si elles leur semblent favorables. 53 % d'entre elles sont globalement satisfaites. Elles sont nombreuses à l'être pour les actions vis-à-vis de l'assainissement. Il est proposé d'accentuer les actions concrètes, avec une stratégie globale et une communication plus importante, à l'avenir.

Mise en oeuvre du contrat :



Objectifs

Il s'agissait de déterminer la perception des différents partenaires et acteurs sur le contrat de rivière et de cerner leur appréciation. Il fallait estimer leur satisfaction et celle des partenaires vis-à-vis du fonctionnement de la procédure, des objectifs identifiés et des résultats obtenus. Il convenait de mettre également en exergue l'écart, s'il existait, entre les attentes initiales et l'état de satisfaction à la

fin de la procédure.

Pour ce faire, la méthodologie proposée intègre les entretiens réalisés avec les acteurs locaux, les tables rondes mises en place (cf. paragraphe correspondant), et également l'enquête réalisée par mail et Internet (cf. paragraphe correspondant).

Méthodologie

Deux tables rondes ont été organisées.



DATES	HORAIRES	THEMATIQUES
Mercredi 19 février 2014	18 h 30 – 20 h 30	Table n°1 : gestion des rivières
Jeudi 20 février 2014	10 h 00 – 12 h 00	Table n°2 : qualité des eaux



Certains des acteurs ont également été rencontrés en entretien.



du 28 janvier 2014 au 13 février 2014



46 personnes ont été rencontrées et 5 entretiens téléphoniques ont été réalisés, soit un total de **51 entretiens**.

Attention : les propos recueillis et présentés ci-dessous ne constituent pas des éléments factuels, mais un ressenti des acteurs rencontrés.

Les tables rondes

Table ronde : "gestion des rivières"

Les acteurs présents ont indiqué avoir, pour certains, des difficultés de compréhension des actions entreprises.

De plus, les travaux ont parfois été ressentis comme étant imposés, et non le résultat d'une demande ou d'une attente.

Les acteurs présents à cette table ronde expriment le sentiment d'être quelquefois "dépossédés" de leur possibilité d'intervention sur les milieux.



Crédit photo : EPTB Saône et Doubs

Table ronde "qualité de l'eau"

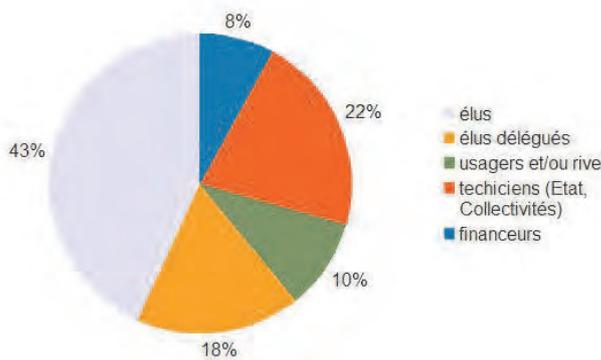
Les acteurs présents pensent que l'enjeu qualité n'a pas été assez pris en compte sur le territoire. Ils expriment un regret vis-à-vis d'une absence de vision globale et demandent la mise en place d'un vrai projet territorial global.

La communication leur paraît, dans sa forme, ne pas toujours être pertinente.

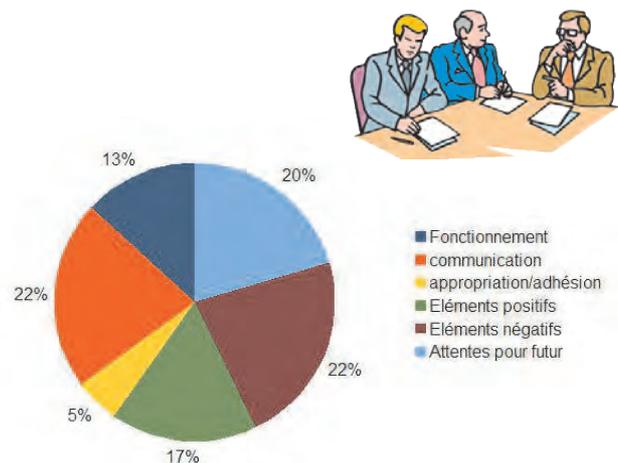


Les entretiens

Type d'acteurs et thématiques abordées



Type d'acteurs rencontrés



Thématiques évoquées

Trois types d'acteurs ont été plus particulièrement rencontrés : les élus, les élus délégués à un des syndicats de rivière et les techniciens (organismes professionnels, structures d'état, ...). Les usagers et les financeurs ont été moins nombreux à participer.

Les thématiques principalement évoquées sont la communication, les points négatifs ainsi que les attentes pour le futur, puis les éléments positifs et le fonctionnement du contrat de rivière.

Perception du fonctionnement du contrat de rivière

Les usagers et les financeurs se sont assez peu exprimés sur ce sujet. Aucune différence n'est notée entre les approches des techniciens des 2 départements.

Les constats exprimés, relatifs aux modalités de fonctionnement du contrat de rivière, sont peu nombreux.

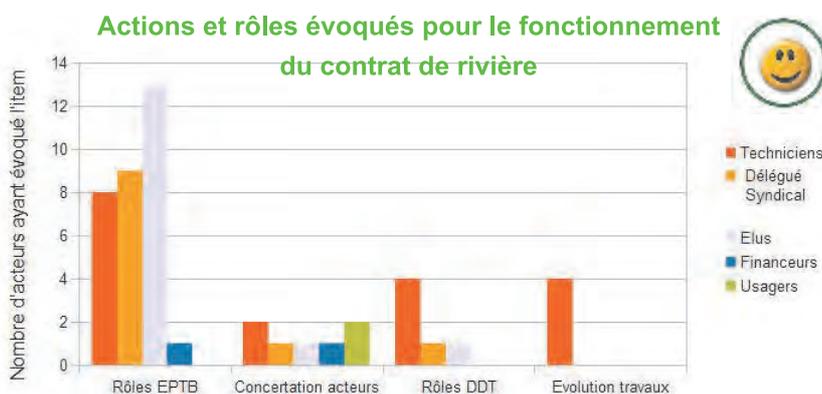
Ils font surtout état de la répartition des rôles entre chaque acteur.

* Les modalités de fonctionnement :

L'analyse de chaque item, en fonction des acteurs, montre que tous ne perçoivent pas les mêmes éléments dans le fonctionnement du contrat rivière.

Ainsi, seuls les techniciens indiquent l'ensemble des items. Les usagers n'ont, à l'inverse, évoqué que la concertation. Les élus, délégués aux syndicats ou non, sont nombreux à évoquer un ou plusieurs rôles de l'EPTB : ceux-ci semblent donc bien connus des acteurs.

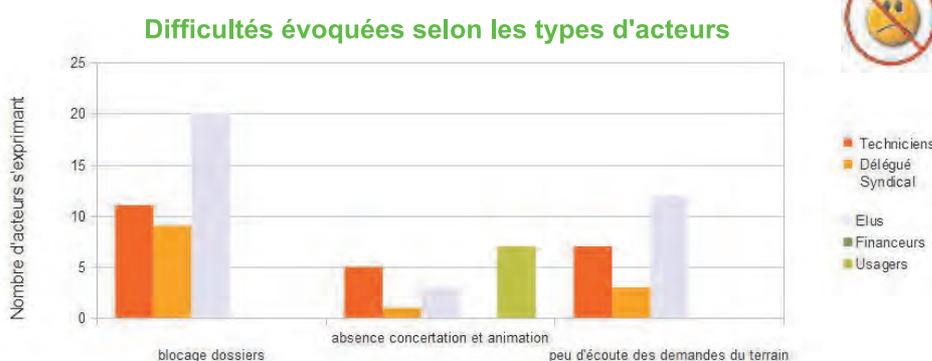
Peu d'acteurs indiquent la concertation, lorsqu'ils évoquent le fonctionnement du contrat de rivière.



* Les difficultés rencontrées :

Les acteurs n'évoquent pas tous des difficultés. Ainsi, les financeurs ne se prononcent pas sur cet item. Par contre, les élus (délégués ou non aux syndicats) sont les plus nombreux à le faire : ils représentent plus de la moitié des acteurs à s'exprimer sur ce sujet (62 %). Les usagers semblent moins ressentir ces difficultés.

Les élus indiquent principalement le blocage administratif et le manque d'écoute des demandes des acteurs de terrain comme freins au fonctionnement du contrat de rivière. Les



usagers, quant à eux, indiquent essentiellement le manque d'animation.

* Le ressenti par rapport au fonctionnement du contrat :

Les acteurs n'ont pas le même ressenti : pour certains, le territoire n'est pas adapté, alors que pour d'autre, l'adéquation territoire/nombre de personne à la cellule rivière est optimale. Cette opinion est la plus

fréquente, du fait de la compétence et de la disponibilité de l'animateur et de la technicienne, qui sont unanimement reconnues.

Les rôles de l'EPTB sont connus par l'ensemble des acteurs. Quelques difficultés sont exprimées par ces derniers, concernant le fonctionnement du contrat de rivière (demande locale pas toujours en accord avec les objectifs des financeurs).

Avis sur la communication et l'information

Les avis sur la communication sont très partagés. La communication est un sujet qui tient à cœur aux usagers,

suivi par les élus. Les élus qui ne sont pas délégués aux syndicats sont toutefois plus nombreux à s'exprimer sur cette

thématique que leurs homologues qui participent aux diverses réunions.

Le manque d'explications sur les actions réalisées, le manque d'information sur les rôles de chacun, sur l'ensemble des

actions (assainissement, aires de lavage, ...) est regretté majoritairement par les élus et les usagers. Les acteurs qui connaissent les outils de communication du contrat (site Internet, chroniques de la Dheune), sont satisfaits.

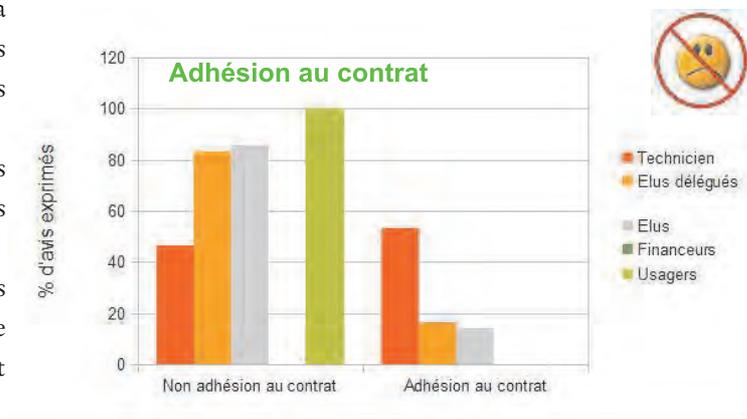
Les actions de communication sont perçues différemment selon les acteurs : si les techniciens sont globalement satisfaits, les élus et les usagers sont plus réservés. Cette différence de perception indique que bien que de nombreuses actions de communication aient été réalisées, elles n'ont pas encore pleinement atteint les objectifs : faire connaître à l'ensemble du territoire, le contrat de rivière et ses actions.

Adhésion et appropriation

Certains acteurs expriment des doutes quant à l'intérêt du contrat de rivière en évoquant le sentiment que celui-ci a été imposé au territoire. Certaines actions sont peu ou pas comprises sur le terrain et leur intérêt n'est pas toujours perçu.

Les riverains ne connaissent pas le contrat de rivière : ils continuent d'avertir les services municipaux lorsqu'ils constatent des problèmes sur les cours d'eau.

Comme pour la communication, des items contraires sont également exprimés, indiquant soit une bonne adhésion au contrat de rivière et à son programme, soit l'inverse.



La divergence de ressenti est à relier aux réponses recueillies pour la communication. Le contrat et l'intérêt de ses actions n'étant pas toujours assez expliqués, les acteurs du territoire peuvent alors mal les comprendre et ensuite, ils ont beaucoup de difficultés pour adhérer au programme proposé.

Points positifs

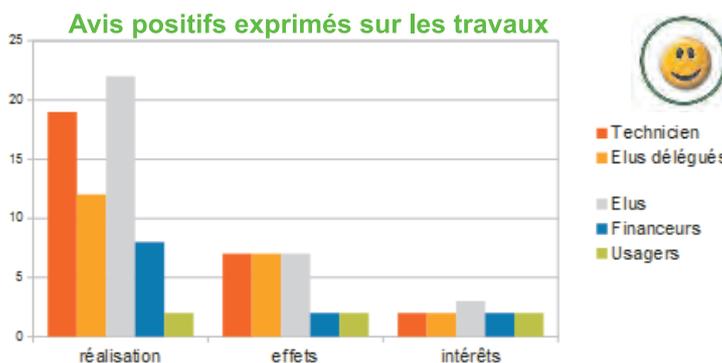


Tous les acteurs ont exprimé des points positifs au contrat, même ceux ayant indiqué des difficultés. Les élus délégués sont plus nombreux à exprimer un avis positif, que ceux ne participant pas aux réunions. La connaissance du contrat et de son fonctionnement semble ainsi permettre d'avoir une meilleure appréciation sur cet outil. Ceci est confirmé par les avis positifs exprimés par les techniciens et financeurs.

La satisfaction relevée est essentiellement liée aux travaux, leur réalisation et/ou leurs effets, l'animation et/ou la concertation, le respect du programme et/ou des actions prévues, ainsi que l'intérêt même du contrat.

* Les travaux et leur réalisation :

Les avis positifs sur les travaux recouvrent plusieurs aspects : modalités de réalisation, effets des travaux, intérêts, ... Or, les acteurs donnant un avis positif s'expriment essentiellement sur les travaux, mais très peu sur leurs effets et encore moins sur leur intérêt. Ceci confirme la difficulté de faire comprendre l'intérêt des actions réalisées.

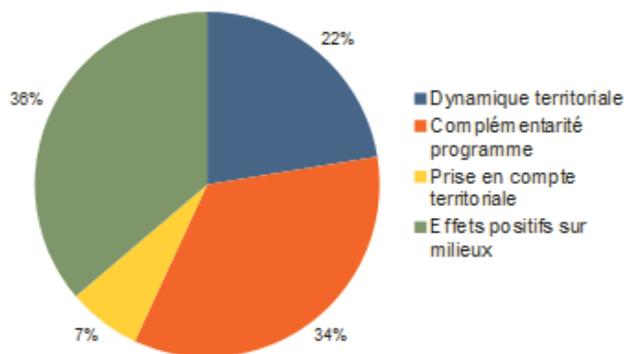


* La coordination, l'animation et la communication :

Ces thèmes sont assez peu souvent évoqués de façon positive, bien qu'il soit parfois indiqué que le contrat a pu favoriser des relations entre les différents organismes : Chambre d'agriculture, communauté d'agglomération, ... Les élus mettent souvent en avant les bonnes relations entre

les syndicats et l'EPTB. Les techniciens, eux, indiquent les bons contacts entre l'EPTB et les services administratifs, permettant l'avancement des dossiers. Les financeurs et les usagers apprécient les invitations aux inaugurations des travaux.

* Le respect de la programmation et des actions, l'intérêt du contrat :



Éléments cités pour illustrer l'intérêt du contrat

Les élus sont particulièrement sensibles au respect du programme et des actions : ils sont pratiquement les seuls à évoquer le sujet.

Par contre, plusieurs éléments sont indiqués pour illustrer l'intérêt du contrat ou des actions. Les effets sur le milieu, sont, avec la complémentarité du contrat avec les autres programmes d'actions sur le territoire, les 2 sujets les plus évoqués positivement par les acteurs rencontrés. L'impact du contrat sur la dynamique territoriale est également cité.

La bonne connaissance du contrat de rivière et des objectifs des actions favorisent une perception positive de l'outil et de son programme. D'une façon générale, les travaux (réalisations) sont bien perçus, par les élus, même si leurs effets et leurs intérêts restent parfois incompris.

Les bonnes relations entre les syndicats et l'EPTB sont soulignées par les élus, alors que les financeurs et les usagers apprécient tout particulièrement les visites inaugurales.

La complémentarité du contrat de rivière avec les autres programmes territoriaux constitue un atout souligné par les acteurs rencontrés.

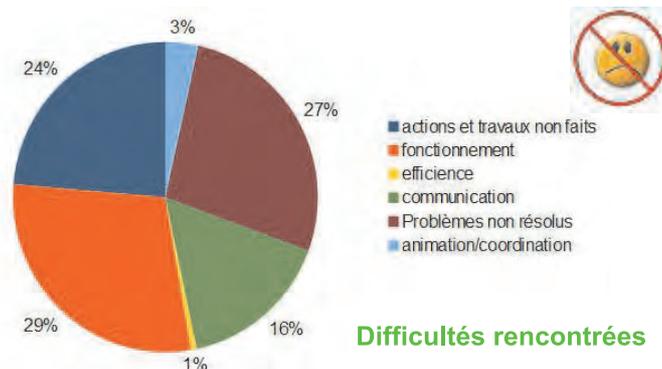
Remarques et attentes

Les élus sont les acteurs exprimant le plus de remarques et d'attentes (70 % des avis exprimés), avec une prédominance

pour les élus non délégués aux syndicats ou au contrat de rivière. Cette situation est à relier à la difficulté de

compréhension ou de connaissance du contrat et de ses objectifs.

Parmi les regrets exprimés, 3 éléments sont souvent cités : les problèmes de fonctionnement, les problèmes non résolus et les travaux non réalisés.



* Les travaux non réalisés :

Ce regret est exprimé essentiellement par les élus non délégués, ainsi que par les usagers. Le plus souvent (20 % des réponses), il est précisé que les actions jugées importantes ne sont pas faites, au contraire de celles ressenties comme peu ou pas urgentes. Les ressentis d'impacts négatifs liés aux retraits des vannages ou l'effacement d'ouvrages est indiqué dans 12 % des cas, et les curages non réalisés sont cités dans 11 %.



crédit photo : Géonat

Il est noté que certains avis se contredisent : ainsi, si des acteurs reprochent les trop nombreuses actions en faveur de la végétation et de la ripisylve, d'autres regrettent le peu d'intervention en faveur de la biodiversité ou pour les habitats. Mais ces positions différentes sont liées à des typologies d'acteurs divers : les techniciens et les financeurs regrettent le manque d'actions pour la biodiversité, l'inverse étant indiqué par les élus. Cette situation montre le décalage d'avis et de ressentis exprimés, liés au niveau de connaissance du contrat.

Les préoccupations des acteurs du terrain (et plus particulièrement les élus) restent identiques à celles en début de contrat : problèmes quantitatifs avec les inondations et les curages.

* Le fonctionnement du contrat :

Les préoccupations indiquées sont liées, pour 15 % des acteurs (principalement les élus), à la longueur et la lourdeur des démarches administratives.



La réglementation est également ressentie comme une entrave aux actions, par les techniciens et les élus (10 % des réponses).



L'absence de politique globale de l'eau sur le territoire est également évoqué par 10 % des acteurs (techniciens et élus). Ceci montre que le contrat n'a pas encore atteint l'objectif d'être reconnu comme l'outil de gestion globale de l'eau pour le territoire.



Quelques autres difficultés sont citées, essentiellement par les élus : le manque de réactivité vis-à-vis des urgences, le manque de moyens financiers pour certaines actions, le manque de suivi des effets des actions sur le milieu.

Les élus sont les acteurs exprimant le plus de difficultés vis-à-vis du contrat.

* La communication :

Les élus et les techniciens expriment le plus de difficultés vis-à-vis du contrat, pour cette thématique. 3 éléments sont particulièrement indiqués (72 % des réponses) : le manque de diffusion de la communication auprès des riverains, le manque d'explication sur le "pourquoi" des interventions, et enfin le manque d'informations sur la qualité. Les financeurs ne s'expriment pas sur ce sujet.



* L'efficacité et l'efficience :

L'efficacité des travaux est parfois mise en doute, par rapport aux enjeux du territoire, ainsi que leur efficience (résultats/coûts).



Les élus s'exprimant sur cette thématique regrettent essentiellement la nature des travaux réalisés, qu'ils ressentent comme non pertinente, par rapport aux priorités qu'ils pensent présentes sur le territoire. De ce fait, tout financement de ce type d'actions leur paraît inutile et/ou inapproprié.

* Les problèmes non résolus :

Quatre problèmes non encore résolus sont principalement cités par les acteurs rencontrés, et



crédit photo : Géonat

plus particulièrement par les élus (80 % des réponses). Parmi ceux-ci, le comblement du lit mineur avec les atterrissements qui ne sont plus retirés (14 % des réponses), la problématique des eaux pluviales (12 % des avis) ou l'insuffisance d'effets et

d'actions vis-à-vis des pratiques agricoles (10,5 % des réponses) sont le plus souvent cités. Puis les zones d'érosion présentes et non prises en compte, sont également évoquées.

Des divergences apparaissent en fonction des acteurs : les financeurs indiquent plus les pollutions diffuses, les usagers évoquent plus les eaux pluviales. Ainsi, les problèmes restant à résoudre ne sont pas identiques selon les acteurs.



* L'animation et la coordination :

Les usagers sont les plus nombreux à s'exprimer sur ce sujet (82 % des réponses), avec certains techniciens qui évoquent également des sujets similaires. Sont ainsi cités : l'inefficacité de la coordination de la cellule rivière envers les divers partenaires (et plus particulièrement agricoles), puis l'absence de coordination de la part de l'EPTB, l'impossibilité de faire coopérer des acteurs ayant des objectifs différents et enfin, le peu d'impacts des actions d'animation à destination du public agricole.

Il apparaît ainsi un sentiment de non intégration au contrat de rivière des partenaires non spécifiquement liés aux milieux aquatiques.

Les élus expriment des regrets vis-à-vis de travaux réalisés, qu'ils jugent non prioritaires, au contraire de ceux qu'ils attendent : la résorption des inondations et le curage. Au contraire, les techniciens et les financeurs estiment que les travaux en faveur de la biodiversité et des habitats ne sont pas assez nombreux : le ressenti est donc différent selon les acteurs.

La lourdeur administrative, les difficultés financières, l'absence de suivi des impacts au niveau qualitatif sont autant d'éléments également évoqués, par les élus.

Le contrat de rivière n'a pas encore permis aux acteurs de ressentir une politique et une vision globale de la gestion de l'eau du territoire, pas plus que le partage des problèmes prioritaires. Le manque de coordination et d'intégration non spécifiquement liés aux milieux aquatiques est également regretté.

Conclusion

Les perceptions des acteurs ont été relevées au cours de l'enquête, des tables rondes et des entretiens. Si de nombreux points positifs ont été relevés : qualité de réalisation des travaux, disponibilité et compétences de la cellule rivière, il est nécessaire d'intégrer les quelques divergences encore présentes :

- les priorités d'actions différentes selon les acteurs
- la politique et la gestion globale de l'eau ne sont pas encore

totalemment perçues sur le terrain

- un besoin de communication et d'explications plus nombreuses (raison des actions réalisées)
- une meilleure coordination et intégration des acteurs non liés directement aux milieux aquatiques.

Les bonnes relations entre l'EPTB et les syndicats, ainsi que celles existantes entre les divers partenaires devraient permettre la prise en compte de ces attentes.

Evaluation du contrat

Les questions évaluatives

L'évaluation du contrat s'effectue à travers les réponses à des questions évaluatives. Celles-ci sont spécifiques au contrat évalué. Plusieurs aspects du contrat doivent être pris en compte : sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, l'efficacité des actions, les impacts des actions et la durabilité de la démarche.



Méthodologie

Les différentes informations collectées pour la réalisation des bilans précédents sont triées et analysées. Puis une hiérarchie est réalisée avec une cotation spécifique s'appuyant sur les éléments réglementaires, les enjeux et objectifs du contrat et le contexte du territoire. Enfin, le degré de fiabilité des réponses est pris en compte.

Une pondération est alors mise en place pour chaque action afin de pouvoir obtenir la cotation de chaque volet du contrat de rivière. Celle-ci va de 1 à 3.

Le niveau 1 traduit le fait que le contrat ne permet pas de répondre positivement à la question évaluative ou que les acteurs n'ont pas intégré les éléments de cette question.

A l'inverse le niveau 3 montre que le contrat de rivière a répondu pleinement à la question et que l'ensemble des acteurs ont intégré les éléments de cette question.

La cotation 2 correspond à la situation intermédiaire.

Question évaluative n°1 : le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques avec une solidarité amont-aval et une perception des cours d'eau, comme un milieu, par l'ensemble des acteurs ?

Analyse par volet

* Volet A :

Les actions ont été réalisées avec une faible concertation et un certain nombre d'entre elles ne sont pas assez connues (mise en oeuvre et résultats) pour permettre une analyse approfondie.

Cotation : 1,46

* Volet B :

Difficilement prise en compte par les acteurs de terrain, ces actions ont été réalisées avec une plus grande concertation. Certaines de ces actions sont des opérations pilotes.

Cotation : 1,67

* Volet C :

Ces actions nécessitent une concertation importante au niveau du territoire, permettant une bonne cotation, même si près de la moitié de ces actions ne sont pas suffisamment connues.

Cotation : 2,8

* Volet D :

L'ensemble des actions a pu être analysé, mais certaines n'ont été réalisées que partiellement.

Cotation : 2,17

* Volet E :

Les actions sont également partiellement réalisées, mais elles

nécessitent une concertation au niveau du territoire. Les acteurs les connaissent.

Cotation : 2

Volet F :

Les actions sont pour la plupart réalisées, mais il est noté

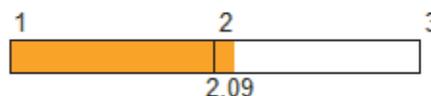
une absence de gestion et de concertation.

Cotation : 2,43



crédit photo : Géonat

Analyse globale



Les actions réalisées semblent adaptées au territoire : le contrat a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques, mais les notions de gestion concertée et de solidarité amont/aval ne sont pas encore partagées par tous.

Question évaluative n°2 : la qualité des eaux et des milieux aquatiques du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?

Analyse par volet

* Volet A :

Les actions ne sont pas toujours assez connues pour permettre une analyse approfondie. Par contre, les actions connues montrent une bonne pertinence et ont permis d'atteindre les objectifs.

Cotation : 2,5

* Volet B :

Certains objectifs sont atteints, mais des travaux n'ont pas pu être réalisés et pour d'autres, les effets ne sont pas encore perceptibles.

Cotation : 1,92

* Volet C :

Une bonne adéquation avec le territoire des actions a été relevée, ainsi que l'atteinte des objectifs par les résultats

obtenus.

Cotation : 2,2

* Volet D :

Les objectifs n'ont pas été tous atteints : les effets des actions ne sont pas encore perceptibles ou elles ont peu d'effets sur le milieu.

Cotation : 2,13

* Volet E :

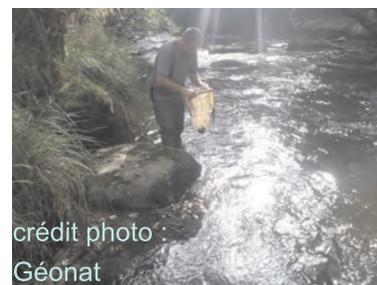
Les actions sont également partiellement réalisées.

Cotation : 2

Volet F :

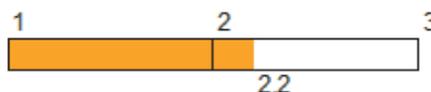
Les effets attendus ne sont pas encore tous atteints.

Cotation : 2,43



crédit photo : Géonat

Analyse globale



Dans certains domaines, la qualité des eaux du territoire a été améliorée grâce au contrat de rivière, mais certains points de blocage subsistent, notamment concernant les interventions dans les lits mineurs des cours d'eau.

Question évaluative n°3 : les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec les budgets consacrés aux actions correspondantes ?

Analyse par volet

* Volet A :

Les informations connues sur ces actions ne sont pas suffisantes pour permettre une bonne analyse.

Cotation : 2

* Volet B :

Le manque d'information financière ne permet pas de se prononcer sur l'efficacité des actions.

Cotation : 1,24

* Volet C :

Même situation que pour le volet B : trop peu d'informations pour permettre d'évaluer correctement l'efficacité des actions.

Cotation : 1

* Volet D :

Même situation que pour le volet C.

Cotation : 1

* Volet E :

Les actions ont montré des effets, permettant une cotation, bien que les informations financières soient également peu importantes.

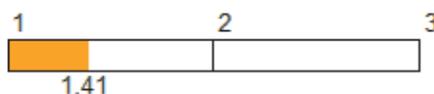
Cotation : 2

Volet F :

Même situation que pour le volet E.

Cotation : 2,43

Analyse globale



Les résultats obtenus suite aux actions mises en place ne sont pas encore tous mesurables et les actions engagées n'ont pas toutes produit les effets attendus. Les actions de communication n'ont que partiellement répondu aux attentes et une partie de la population (et des élus) souhaiterait des actions opposées à celles retenues dans le contrat.

Question évaluative n°4 : l'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée sur le territoire est-elle pérenne ?

Analyse par volet

* Volet A :

La bonne évolution des milieux et la dynamique enclenchée permet une bonne cotation.

Cotation : 2,69

* Volet B :

Les effets sur le milieu ne sont pas encore perceptibles, pour un nombre important d'actions, voire leur non réalisation.

Cotation : 1,8

* Volet C :

Bons effets sur le milieu et dynamique amorcée, d'où une bonne cotation.

Cotation : 2,73

* Volet D :

La dynamique semble présente, bien que les effets sur les milieux ne soient pas tous perceptibles.

Cotation : 2,09

* Volet E :

La dynamique territoriale est bien présente pour l'ensemble des actions réalisées.

Cotation : 3

Volet F :

La dynamique territoriale est de moindre importance ce qui pénalise la cotation.

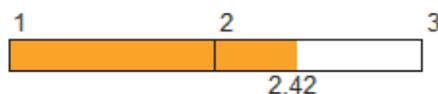
Cotation : 2,24



crédit photo : Géonat



Analyse globale



Une dynamique globale a été créée et semble pérenne. Une évolution positive est observée sur les milieux aquatiques.

CONCLUSION DE L'EVALUATION



Questions évaluatives	cotation globale	Réponses
Le contrat de rivière a-t-il permis de mettre en oeuvre une gestion concertée des milieux aquatiques, avec une solidarité amont aval et une sensibilité de l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques ?	2,09	Le contrat de rivière a permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux milieux aquatiques, mais les notions de gestion concertée et de solidarité amont/aval ne sont pas encore partagées par tous
La qualité des eaux du territoire a-t-elle été améliorée grâce aux actions du contrat de rivière ?	2,2	Dans certains domaines, la qualité des eaux du territoire a été améliorée grâce au contrat de rivière, mais certains points de blocage subsistent, notamment concernant les interventions dans les lits mineurs des cours d'eau.
Les résultats obtenus sur le territoire sont-ils en adéquation avec le budget consacré aux actions correspondantes ?	1,41	Les résultats obtenus suite aux actions mises en place ne sont pas encore tous mesurables et les actions engagées n'ont pas toutes produit les effets attendus. Les actions de communication n'ont que partiellement répondu aux attentes et une partie de la population (et des élus) souhaiteraient des actions opposées à celles retenues dans le contrat
L'évolution des milieux aquatiques et des zones naturelles remarquables au cours des 5 ans du contrat de rivière a-t-elle été positive et la dynamique enclenchée semble-t-elle pérenne ?	2,42	Une dynamique globale a été créée et semble pérenne. Une évolution positive est observée sur les milieux aquatiques.
TOTAL	2,03	

Une dynamique globale a été créée, grâce à la présence et à l'implication sur le terrain, de la technicienne et du chargé de mission. Une réelle volonté d'implication, de poursuite des actions et de coordination avec les acteurs techniques et financiers, est exprimée par les acteurs de terrain.